Image not found or type unknown

Reconnaissance de dette après décès créancier et prescription

Par **Youhou13**, le **08/05/2021** à **22:35**

Bonjour,

Mon grand-père m'avait prêté 13000€ en février 2012. Je lui avais signé une reconnaissance de dette et devais lui rembourser 4000€/an.

Cet argent lui a été rendu en temps et en heure, mais en espèces (donc aucune preuve) et il ne m'a jamais fait de document disant que ma dette était remboursée.

Il est décédé fin 2019 et aujourd'hui ses héritiers me demandent des preuves de ce remboursement.

Que puis-je faire ?

La prescription est elle valable ?

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés